

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 23 septembre 2011 - 19H00

Présents : M. ESTIER Pascal, Mme LONCHAMBON Jacqueline, M. DUGOURD Serge, Mme REINICHE Jacqueline, M. CHAPTARD Michel, Melle MAZIER Maryvonne, Mme ALVES Laurence, M. PHILIPPE Didier, M. GREGORIO Francisque, Mme ARRIETA Marie-Claude, Mme MEGE Isabelle, M. BEDABOUR Lionel, Mme ROSSIGNOL Nicole, M. RAFALKO Thierry et Melle NANAI Fatima.

Excusés : Mr GIRARD Guillaume (procuration à Mr GREGORIO), Mr FOURNIER Benoît (procuration à Mr BEDABOUR), Mr FRANCISCO Alvaro, Mr POUILLET Marcel (procuration à Mr CHAPTARD).

Madame Jacqueline LONCHAMBON a été élue secrétaire.

Le compte-rendu de la séance du 22 juillet 2011 a été adopté sans remarque par le Conseil Municipal.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Personnel
- Affaires foncières
- Intercommunalité
- Subventions
- Questions diverses

Création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet :

Le Maire rappelle la délibération du 25 février 2011 créant un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe pour un besoin occasionnel. Il souhaite pérenniser cet emploi et recruter un agent stagiaire à compter du 1^{er} octobre 2011.

Le Conseil Municipal est d'accord pour créer un poste d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 32 heures hebdomadaires, de fixer la rémunération de cet emploi sur la base de l'indice brut 299 indice majoré 297 et autorise le Maire à pourvoir à cet emploi par un agent stagiaire.

Droit de préemption urbain :

Le Conseil Municipal décide de ne pas user du droit de préemption urbain suite aux déclarations d'intention d'aliéner portant sur les parcelles :

- AK 55 terrain d'une superficie de 177 m² avec local commercial de 100 m² vendu 9 200 € par Mr MASIP Michel au profit de Mr FAURE Jean-Claude.
- AK 87 terrain avec maison d'habitation de 4 445 m² vendu 252 000 €, dont 12 500 € de biens meubles plus 13 000 € de commission d'agence, par Mr Laurent CHAMBON et Melle Valérie CHAMBON au profit de Mr et Mme LEFEVRE.
- AV 450 terrain avec maison d'habitation de 990 m² vendu 110 000 € par Mr et Mme DUMOULIN-MINGUET Michel au profit de Mme GUERY Dominique.
- AZ 353 – 173 – 354 avec maison d'habitation de 399 m² vendu 27 000 € + 3 000 € de frais d'agence par les Consorts BAATZ au profit de Mr Nigel VELLAM.

Enquête publique pour le déclassement de la VC n°23

Le Maire rappelle que les Acéries Aubert et Duval souhaitent acquérir la partie restante de la voie communale n°23 reliant la RD n°62 à la RD n°19C. Cette cession doit être précédée d'une enquête publique de déclassement qui se déroulera en Mairie du 03 au 17 octobre, avec Mr Mignot comme commissaire-enquêteur.

Révision triennale du loyer annuel de la Gendarmerie

Le Conseil Municipal accepte la révision triennale du loyer annuel de la Gendarmerie en fonction de la variation du marché locatif porté de 46 000 € à 47 750 € à compter du 1^{er} octobre 2011, soit une augmentation de 3.80 % et autorise le Maire à signer l'avenant n°1 au bail initial établi par les Services fiscaux.

Avenant n°1 à la convention avec le Conseil Général pour les travaux de voirie

Le Conseil Municipal approuve et autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention du 08 juin 1998 concernant la régularisation de travaux d'aménagement de l'assainissement pluvial de la RD 62B rue du Coudy, et la RD 19 au lieudit La Crouze, travaux effectués en 2008 et 2009.

Cession par le Conseil Général du chemin des Maisons Rougier.

Le Conseil Municipal accepte la cession à la Commune par le Conseil Général de la partie de la RD 19 accédant aux Bâtiments Rougier, après remise en état et goudronnage, le talus restant leur propriété. Il accepte son déclassement et l'intégration de cette partie de voie dans le domaine public communal.

Crédits scolaires année 2011/2012

Le Conseil Municipal décide, pour l'année scolaire 2011/2012 de fixer comme suit les crédits destinés en priorité à l'acquisition de livres scolaires pour les élèves dont les parents résident dans la Commune :

- Ecole maternelle	:	17.00 € par élève
- Cours préparatoire	:	23.00 € par élève
- Cours élémentaire 1 ^{ère} année	:	25.00 € par élève
- Cours élémentaire 2 ^{ème} année	:	27.00 € par élève
- Cours moyen 1 ^{ère} année	:	32.00 € par élève
- Cours moyen 2 ^{ème} année	:	32.00 € par élève

Et d'attribuer pour l'achat de fournitures administratives :

- Ecole maternelle	:	80.00 €
- Ecole primaire	:	80.00 €

Les crédits seront prélevés à l'article 6067 du budget communal.

Subventions aux associations :

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2011 :

- C.R.A.C. (fonctionnement)	:	3 800 €
(section jeunes)	:	6 500 €
- Amicale des sapeurs-pompiers	:	900 €

Les crédits seront prélevés à l'article 6574 du budget 2011.

Adhésion à l'Association pour la défense et le développement des services publics

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'Association pour la défense et le développement des services publics des Combrailles pour l'année 2011, pour un montant de 300 €. Les crédits seront prélevés à l'article 6281 du budget 2011. La prochaine manifestation aura lieu aux Fades le 22 octobre.

Convention de fourrière

Le Conseil Municipal décide d'approuver la convention à intervenir avec l' A.P.A. à Gerzat pour recueillir les animaux abandonnés ou perdus (chiens ou chats) dans l'attente de retrouver leur propriétaire et autorise le Maire à la signer, moyennant une participation aux frais de 0,50 € par an et par habitant.

Budget assainissement : ouverture de crédits

Le Conseil Municipal accepte une ouverture de crédit budgétaire au budget assainissement section fonctionnement de l'exercice 2011, comme suit :

FONCTIONNEMENT		
Article 673	Titres annulés	+ 1 039 €
Article 615	Entretien et réparation	- 1 039 €

Vérification périodique des installations de gaz et d'électricité des bâtiments communaux

Le Conseil Municipal décide de confier pour 3 ans à la société APAVE la vérification des installations électriques et de gaz des bâtiments communaux recevant du public, pour un montant de 2 840.50 € TTC, offre la plus avantageuse.

Consultation assainissement et étude technique des stations d'épuration

Le traité d'affermage du service d'assainissement se termine en juillet 2012. Une consultation pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage et l'étude technique des stations d'épuration a été lancée. Plusieurs bureaux techniques ont fait des propositions qui seront étudiées par la Commission Environnement lors d'une prochaine réunion.

Modalités d'établissement des impôts locaux

Le Conseil Municipal décide de fixer pour la part communale de taxe d'habitation, l'abattement général facultatif à la base, au taux de 10 % pour 2012 (article 1411 du Code des Impôts) au lieu de 15 % l'année passée, à charge par Le Maire de notifier cette décision à la Direction des Services fiscaux, par l'intermédiaire des Services Préfectoraux.

Transfert de bâtiment

Le Conseil Municipal donne son accord pour céder gratuitement à Manzat-Communauté le bâtiment support de la Maison de la Musique et les terrains nécessaires à l'opération, sous réserve de l'engagement de la Communauté de Communes de verser un fonds de concours de 150 000 €.

Ce fonds de concours permettrait l'installation dans la future Mairie d'un point lecture-communication-information ou encore le pôle d'accueil concernant les initiatives économiques et les questions d'emploi, celui-ci évoqué dans l'étude CLD de 2009, étant défini comme d'essence intercommunale.

Construction de la Maison Commune : demande de subvention

Compte tenu de l'engagement de Manzat-Communauté de verser un fonds de concours de 150 000 € pour la construction de la nouvelle Mairie, le Conseil Municipal approuve le nouveau plan de financement et demande l'attribution de subvention en tant que projet structurant :

- Montant prévisionnel :	
- Travaux	900 000 € HT
- Honoraires et divers	<u>180 000 € HT</u>
Total HT	1 080 000 € HT
Total TTC	1 291 680 € TTC
- Subventions publiques :	
- Fonds de concours de Manzat Communauté	150 000 €
- Département (si projet structurant) 25 %	270 000 €
- Autofinancement/emprunt	660 000 €

La TVA afférente au projet sera avancée par la Commune sur un emprunt à court terme et récupérée dans le cadre du FCTVA .

Cinéma La Viouze :

Le Maire informe le Conseil Municipal sur l'avancement du dossier du cinéma La Viouze, qui est la propriété des Acéries Aubert et Duval, avec gestion possible par une association.

Diagnostic prospectif du foncier agricole :

Mis en œuvre par Manzat-Communauté, une commission de travail est créée avec des membres de toutes les Communes. Pour Les Ancizes-Comps, elle est constituée du Maire, Mme Jacqueline Lonchambon adjointe, Mr Laurent Jouberton et Mr Michel Chaptard.

Portage des repas à domicile :

Le Conseil Municipal des Ancizes-Comps maintient sa position concernant le portage de repas chauds. Dans le cas où la distribution de repas froids serait choisie par Manzat-Communauté, le Conseil émet la proposition d'une présence à l'heure du repas d'une aide à domicile auprès des personnes concernées pendant une durée permettant le réchauffage et l'aide au repas.

Travaux de voirie communautaire et chantier d'insertion :

Mr Chaptard, Adjoint chargé de la voirie, informe le Conseil Municipal que les travaux de voirie communautaire sont terminés à la Brousse, rue du Chauffier, Impasse des Bouchaux, Rue des Moulières et Farges.

Des travaux sur le petit patrimoine ont été confiés à un chantier d'insertion : croix de Fontelun, La Garde, La Rossignole, fontaine et bac.

Transports des élèves des écoles primaire et maternelle :

Manzat-Communauté ayant la compétence du transport scolaire pour les activités sport et piscine propose de payer 4 trajets par classe et par an. Le Conseil Municipal considère que c'est insuffisant car les élèves des Ancizes-Comps vont à la piscine et à la salle de sports 1 fois par semaine durant toute l'année scolaire.

Défense du service public de la Poste

Le Maire expose le projet de réorganisation du bureau de poste des Ancizes-Comps avec la fermeture du bureau le lundi ainsi que des travaux de réaménagement.

Après avoir pris l'avis des habitants, des commerçants, du collectif de défense des services publics, des organisations professionnelles, le Conseil Municipal décide de refuser la diminution des horaires d'ouverture du lundi pour arrêter le démantèlement du service public de la Poste. Il approuve les travaux de rafraîchissement nécessaires depuis les derniers aménagements de 1987, avec participation de la Commune pour la mise en œuvre de l'accessibilité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30 .